Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1992)

Heft: 34-35

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles en provenance des cantons suisses.

BALE

Bâle-Campagne : recensement de la population

Avec une augmentation de la population de 117 % entre 1950 et 1990, le canton de Bâle-Campagne enregistre la plus forte progression de tous les cantons suisses. Selon un résultat provisoire du recensement fédéral de 1990 publié récemment par l'Office cantonal de la statistique, Bâle-Campagne compte aujourd'hui 233.000 habitants. La comparaison entre les cantons sur une période de 140 ans (entre 1860 et 1990) montre que Bâle-Ville a connu la plus forte augmentation de population, soit 580%, alors que, dans le même temps, la population suisse augmentait de 185 % pour atteindre 6,8 millions d'habitants.

BERNE

Un nouveau statut pour les fonctionnaires bernois

Au printemps prochain sera soumis au Grand Conseil bernois un projet de loi (entrée en vigueur en 1993) sur le personnel de l'Etat. Cette loi devrait changer considérablement le statut des fonctionnaires. Ainsi, les sanctions disciplinaires, le devoir de dénonciation et l'obligation de l'établissement dans le canton de Berne, la prestation de serment pour certains des employés seront supprimés. Toujours nommés pour quatre ans, les fonctionnaires se verront remettre une prime de gratification en fonction de leur rendement et de leur attitude personnelle (?). Autre adaptation, la nouvelle loi garantit l'égalité des chances pour les deux sexes (en créant des crèches et en prévoyant un congé maternité, mais reste à savoir si les moyens suivront...) et prévoit que deux des trois langues officielles, le français et l'allemand, soient équitablement représentées au sein du personnel. Enfin, si la nouvelle loi accorde aux fonctionnaires le droit de participation par le biais de commissions paritaires, le droit de grève leur est toujours interdit.

FRIBOURG

Budget 92 de la Ville de Fribourg

La Ville de Fribourg sera dans le rouge en 92, avec un déficit de 2,7 millions de frs.s. prévu. Du jamais vu depuis les années cinquante et ce, pour les mêmes raisons constatées ailleurs : baisse des recettes de certains impôts, forte croissance des dépenses liées à la santé et aux affaires sociales, inflation élevée. L'Exécutif n'a pas voulu toucher aux acquis sociaux ni aux impôts, mais impose une politique budgétaire de rigueur : la Ville sera chiche de ses subventions (ainsi, l'association culturelle Fris-Son, qui demandait 200.000 frs.s. pour renouveler son infrastructure, n'en recevra que la moitié).

Du nouveau dans le paysage médiatique fribourgeois

Dès le 24 janvier, le canton de Fribourg disposera d'un nouveau titre : "Objectif fribourgeois". Son fondateur, Jean-Marc Angéloz, veut faire de ce bi-mensuel un journal indépendant, libre de toute attache politique, religieuse ou économique. Avec un tirage initial de 5.000 exemplaires, un budget de 380.000 frs.s., dont un capital de départ de 100.000 frs.s. réuni par souscription, "Objectif fribourgeois" devrait être distribué principalement par abonnement.

Fribourg dans le rouge en 92 ...

Erratum : dans n°31 du "Messager", en page 13 dans les "Conclusions" de M. Gilliézon. Lire inconditionnelle et non conditionnelle.

GENEVE

Proposition de la droite pour réduire le déficit du budget de Genève : les syndicats de la fonction publique en désaccord

"Inadmissible" : c'est ainsi que le projet de loi de l'Entente (bourgeoise) est qualifié par les syndicats de la fonction publique genevoise. Pour Michel Ducommun, président du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat, le projet de loi de la droite, imaginé pour limiter le déficit du budget de la Ville, entraînerait la suppression de 640 postes par année et plus de 2500 en quatre ans. Ce qui provoquerait une grave baisse des prestations du service public. Les syndicats calculent que la suppression d'une place vacante sur cinq pendant 4 ans, tel que le prévoit le projet de loi, reviendrait à diminuer de 10 % le personnel hospitalier et à supprimer 500 postes d'enseignants. Le cartel conteste ainsi les chiffres avancés par la droite qui comptait une réduction de 300 postes par année. Pour les syndicats, cette loi aurait pour conséquence de

Comment réduire le déficit du budget de Genève ? Proposition de la droite qui fait parler.

supprimer des centaines d'emplois au moment où le chômage devient un réel problème à Genève. Le cartel exige donc que les négociations entre le Conseil d'Etat et le personnel de la fonction publique reprennent afin d'imaginer d'autres mesures d'économies. Face à un déficit budgétaire de 290 millions prévu pour 1992, les syndicats proposent en outre une réforme fiscale pour corriger les inégalités devant l'impôt.

"Genève paie trop d'impôts"

"Genève paie trop d'impôts" selon la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG). Elle estime en effet que la fiscalité est un handicap à la compétitivité des entreprises genevoises. Pour preuve, une étude comparative (avec Zurich et Vaud notamment) qui démontre à quel point la situation fiscale est défavorable pour Genève. Les recettes fiscales cantonales et communales ont été multipliées par huit entre 1965 et 1989 à Genève. En 1989, ces recettes (y compris émoluments et taxes diverses) se sont élevées à 13.371 frs.s. par habitant contre 9.345 frs. à Zurich et 8.566 frs.s. en moyenne nationale. Pendant ce temps, les dépenses publiques (14.277 frs.s. par habitant) ont dépassé de 50% celles de Zurich (9.380 frs.s.) ou du canton de Vaud (9.439 frs.s.). Incriminées, les dépenses d'investissement (2.000 frs.s. par habitant, environ 1.000 frs. à Zurich) et les charges des salaires de la fonction publique genevoise qui, de 6.833 frs.s.par habitant, sont supérieures de 88% à la moyenne suisse (3.630 frs.s. par habitant) et de 70% par rapport à celles de Zurich et Vaud. Genève paie donc trop d'impôts, d'après la CCIG, qui rend publique cette étude, de concert avec l'Ordre des experts-comptables de Genève, au moment où il est fortement question d'une augmentation d'impôt destinée à "boucher" les trous du budget de la Ville...

Un nouveau festival à Genève

Un nouveau festival à Genève en 1993 : le Festival international du film d'amour. Il proposera une sélection de films ouverte à tous les créateurs et des rétrospectives. Deux prix seront attribués : le "Coeur d'or", qui récompensera une carrière cinématographique associée à la sortie d'un nouveau film, et le "Coup de foudre", qui couronnera une première création diffusée au niveau international. A l'origine du projet, des personnalités tels le Conseiller National Charles Poncet, Claude Basset, membre de la direction du Crédit suisse, le financier genevois Albert Tamman, Philippe Malignon qui assume la tâche de secrétaire exécutif du festival, tous désireux d'investir financièrement pour présenter un "rendez-vous de qualité et relancer l'image de Genève", selon leurs propres termes. Leur but est d'imposer rapidement le festival comme l'un des événements cinématographiques majeurs de Suisse.

GLARIS

Dispensé d'école

Le Tribunal Fédéral a donné gain de cause aux parents d'un élève de 13 ans, auquel les autorités glaronnaises avaient refusé d'accorder une dispense permanente aux cours de l'école cantonale le samedi matin pour motifs religieux. La famille en cause appartient à l'"Eglise universelle de Dieu", communauté chrétienne qui observe les fêtes religieuses juives. Pour respecter l'interdiction de travailler le samedi, les parents avaient obtenu de l'école primaire une dispense en faveur de leur fils, dispense qui leur avait été refusée par la suite, lors du passage à l'école cantonale. Le règlement de l'école cantonale ne prévoit en effet pas de dispense spéciale pour motifs religieux, mais le Tribunal Fédéral a jugé que la liberté de croyance et de culte devait être respectée et que l'on devait permettre à l'enfant de partager en famille cette fête hebdomadaire.

JURA

Départ du premier chancelier du canton

Le gouvernement jurassien a pris officiellement congé début décembre de Joseph Boinay, premier chancelier du canton du Jura. Il occupait cette fonction depuis l'entrée en souveraineté du canton, soit depuis 13 ans. Il avait été élu au printemps 1976 par l'Assemblée constituante jurassienne au poste de secrétaire général. A l'entrée en souveraineté du canton, Joseph Boinay avait été nommé chancelier d'Etat. Il a ainsi participé à la mise en place des procédures et des instruments qui assurent aujourd'hui le bon fonctionnement de la chancellerie. Son successeur, Sigismond Jaquod, est entré en fonction le 1er octobre dernier.

"Un peuple jurassien"

L'initiative "Un peuple jurassien", lancée par le Rassemblement Jurassien (RJ) vient d'être déposée à la chancellerie cantonale à Delémont. Cette initiative (8.303 signatures recueillies, minimum légal : 2.000) demande que la notion de peuple jurassien, étendue aux six districts francophones du Jura, soit introduite dans la constitution jurassienne : "que le peuple jurassien de langue française historiquement et tel qu'il a

été défini par la constitution bernoise du 29 octobre 1950, est compris dans les districts de Courtelay, Delémont, Franches-Montagnes, Moutier, La Neuville et Porrentruy". Le RJ a en outre déposé une pétition signée par 2.701 ressortissants du Jura bernois dont le texte est identique à celui de l'initiative. Selon les dirigeants du RJ, cet article doit réparer "le génocide constitutionnel" que constitue la décision prise en décembre 1977 par les citoyens du canton de Berne de rayer la référence au peuple jurassien de leur constitution. Interrogé, le Conseiller d'Etat bernois Mario Annoni estime lui que l'initiative porte atteinte à la garantie territoriale du canton de Berne inscrite dans la Constitution fédérale. L'Exécutif bernois se réserve le droit de réagir par voie juridique en temps voulu, lorsque le parlement jurassien autra tranché sur la validité de l'initiative.

LUCERNE

Une femme présidera le gouvernement cantonal

Pour la première fois à Lucerne, une femme présidera le gouvernement cantonal. La démocrate-chrétienne Brigitte Mürner-Gilli, 47 ans, directrice du Département de l'instruction publique, a l'habitude d'essuyer les plâtres : en 1987, elle avait été la première femme à accéder au Conseil d'Etat lucernois, après avoir assuré la présidence du Grand Conseil l'année précédente. La vice-présidence du gouvernement revient au socialiste Paul Huber (en 91 à la tête du Département cantonal de justice) et la présidence est assurée par le démocrate- chrétien Franz Wicki (le socialiste Jules Schmid prenant la vice-présidence).

NEUCHATEL

Votations cantonales des 7 et 8 décembre 91 : encourager la culture, s'exprimer sur les dépenses de l'Etat

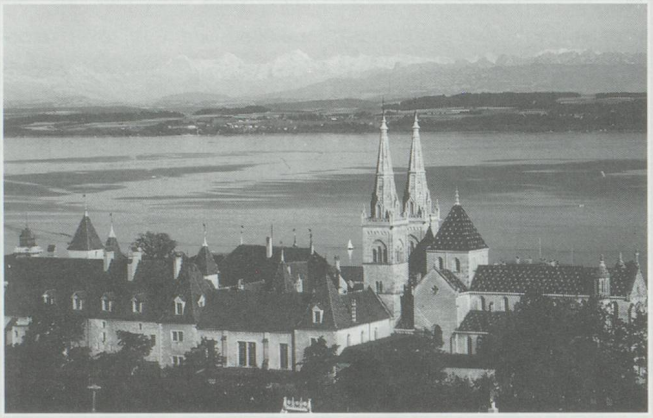

Les Neuchâtelois ont voté. Ou plus exactement 12,5% d'entre eux ...

Les Neuchâtelois ont eu à se prononcer à propos d'une nouvelle loi visant à encourager les activités culturelles - le but avoué étant de renforcer le pouvoir d'attraction du canton. Jusque là, le soutien des autorités aux dites activités dépendait de plusieurs textes. La nouvelle loi rassemble et précise le rôle de l'Etat dans ce domaine. D'autre part, elle consacre la liberté d'expression des artistes et innove en proposant d'encourager le mécénat privé par des mesures fiscales appropriées. Deuxième objet, également approuvé, de la votation, une modification de la constitution cantonale. Celle-ci prévoit d'élargir les compétences financières de l'Etat. Jusque là, les Neuchâtelois étaient appelés à se prononcer, par le biais d'un référendum obligatoire, sur les dépenses uniques lorsque le montant de celles-ci atteignait la limite des 3 millions de frs.s. et sur des dépenses renouvelables supérieures à 300.000 frs.s. Particularité neuchâteloise, le référendum financier obligatoire, adopté en 1949 à la suite d'une initiative populaire, fixe dans la Constitution cantonale un montant précis au dessus duquel toute dépense nouvelle doit être soumise au peuple. Les montants actuels datent de 1972 et ne sont plus adaptés à la situation. L'Etat propose donc de réajuster ces sommes en fixant non plus un montant - pour ne pas avoir à le réactualiser à des échéances trop rapprochées - mais selon un système proportionnel fixé à 1,5 % des recettes pour les dépenses non renouvelables et à 1,5 pour mille pour des dépenses renouvelables. Par rapport au dernier compte de fonctionnement de l'Etat, ces pourcentages représentent des sommes de 13 millions de frs.s. et de 1,3 million de frs.s.

Décès de l'historien Jean Liniger

Le professeur Jean Liniger, historien et ancien membre de l'Exécutif de la Ville de Neuchâtel, s'est éteint le 26 novembre dernier à Duiller, sur la Côte vaudoise. Socialiste, Jean Liniger avait siégé de 1945 à 1960 au Conseil communal de Neuchâtel, où il avait dirigé les affaires sociales et culturelles. Député au Grand Conseil, il présida le législatif cantonal neuchâtelois. Ecrivain non conformiste, il avait publié en 1948 une encyclopédie neuchâteloise en 21 volumes. Son histoire de "Philippe de Commynges" avait été distinguée par l'Académie française. Retiré très discrètement dans le village vaudois de Duillier, il a encore publié ses souvenirs politiques sous le titre "En toute subjectivité".

SAINT-GALL

La colère du personnel soignant saint-gallois

Le personnel soignant saint-gallois n'apprécie pas - et le fait savoir - les mesures d'économies décidées par le Grand Conseil, mesures qui conduiront à la fermeture de certains services. En octobre déjà, 28 lits ont été supprimés à l'hôpital cantonal sur la demande du Département de la santé publique pour des raisons d'économies. Durant sa session de novembre, le parlement avait en outre refusé une augmentation des effectifs du personnel soignant. Maintenant, c'est le service de septicémie (36 lits) du département de chirurgie qui doit fermer.

Le personnel soignant de St-Gall touché par des mesures d'économies.

Ce service s'occupe principalement d'infections post-opératoires ou de toxicomanes souffrant de plaies ouvertes. Pour le personnel soignant, il s'agit de mesures prises "sur le dos du personnel et des plus faibles".

SCHAFFHOUSE

Elections complémentaires à l'exécutif cantonal de Schaffhouse

Le gouvernement schaffhousois peut à nouveau siéger au complet. Les électeurs ont clairement montré leur choix (participation : 48,8 %), en élisant Hans-Peter Lenherr, le président de la section cantonale du parti radical, en lui ac-cordant 14.506 voix (majorité absolue 7.994 voix). Le gouvernement se compose désormais de deux radicaux, deux socialistes et d'un démocrate du centre.

SCHWYZ

Une présidente pour la section schwyzoise du Parti des automobilistes

La section cantonale schwyzoise du Parti des automobilistes sera dirigée en 1992 par une mathématicienne de 32 ans, Edith Bannwart. Pour la première fois, une femme accède à la présidence d'un parti dans ce canton. En outre, la section cantonale du parti a décidé de participer aux élections cantonales de cette année. La section veut présenter deux candidats au Conseil d'Etat. En ce qui concerne les élections au Grand Conseil, elle sera de la partie dans toutes les communes.

VALAIS

Prisons valaisannes : un double problème insoluble

L'univers carcéral valaisan doit faire face à un double problème. Comme dans les autres prisons de Suisse, le problème de la place représente un véritable casse-tête. A cela s'ajoute encore une pénurie de personnel qui se fait particulièrement sentir au pénitencier de Sion. Le problème n'est pas nouveau. Il date même de 1937, année durant laquelle un projet de réforme pénitentiaire mettait en lumière des carences identiques à celles constatées aujourd'hui. Mais, si le dossier est souvent revenu sur la scène politique depuis cette date, cela a été en vain. C'est au pénitencier de Sion que la situation est la plus critique. Le taux d'occupation minimum est en permanence de 100%, d'après André Beytrison, directeur des établissements pénitentiaires du canton. Le problème est que les 14 gardiens n'arrivent pas à assurer tout le travail. En Suisse, le rapport moyen est de 1 gardien pour 2 détenus, à Sion, il est de 1 gardien pour 5 détenus. Ce sous-équipement chronique en effectif ne va pas sans créer des problèmes divers. A plusieurs reprises ces dernières années, les gardiens ont été victimes d'agressions physiques de la part de détenus. Dernier incident en date, l'évasion, le 17 novembre dernier, de trois détenus. Les gardiens, trop peu nombreux, n'ont rien pu faire. Dans ce contexte, l'évolution de la population carcérale a également joué un rôle. Les ivrognes d'hier ont fait place à des trafiquants de drogue et autres braqueurs de banques. A Sion, 13 nationalités sont représentées, dont une majorité de Yougoslaves et d'Italiens. Une demande urgente d'augmentation du personnel a été déposée. Aucune réponse pour le moment dans un canton qui vit à l'heure du "Personnalstop" et du déficit budgétaire. Seule lueur d'espoir, la construction d'un nouveau pénitencier résoudrait au moins les problèmes de place et de vétusté de l'actuel bâtiment sédunois (il ne faut pas oublier non plus les personnes détenues préventivement dans les postes de police et qui attendent qu'une place se libère au pénitencier pour y être transférées...). L'emplacement a été choisi en mai 90. Depuis, les choses avancent si lentement qu'au mieux, l'on imagine que le projet passera devant le Grand Conseil dans le courant de l'année 1993 et les travaux débuteraient en 1995.

VAUD

Une bande dessinée signée Derib

140.000 jeunes Suisses romands ont reçu gratuitement une bande dessinée signée Derib. Le but : mieux informer les adolescents sur les problèmes liés au sida. La BD, intitulée "Jo", retrace l'histoire de deux adolescents confrontés à cette maladie : conflits familiaux, scolaires, drogues, sexualité, avenir. Derib, qui s'est entouré de médecins et de psychologues, met en outre l'accent sur la nécessité de communiquer, de parler de ces problèmes. Jusqu'à présent, la plupart des cantons romands l'ont distribuée, à l'exception du Jura bernois et de Neuchâtel, dont le Département de l'instruction publique qualifie de "morbide" ce livre. "Jo" a été tirée à 400.000 exemplaires et est actuellement en traduction en allemand, italien, anglais et néerlandais. La Fondation pour la Vie qui gère la diffusion de la BD recherche pour l'instant des fonds pour sa diffusion en Suisse alémanique et dans d'autres pays euro-

péens. La France et la Belgique semblent intéressées par cette expérience : l'ac-cueil chez les jeunes a jusqu'ici été positif car la bande dessinée, plus attractive qu'une simple brochure médicale, les a incités, d'après leurs dires, à réfléchir aux problèmes de la maladie et à en parler entre eux ou avec leurs professeurs ou parents.

Le Comptoir suisse de Lausanne sera moins long

Conséquence directe de la concurrence d'autres foires générales ou régionales, la Foire internationale d'automne de Lausanne réduira sa durée de 16 à 12 jours dès cette année (du 16 au 27 septembre). Surtout, la multiplication des salons spécialisés a contraint la direction du Comptoir suisse à changer et à ouvrir ses portes aux salons professionnels (machines agricoles, construction, alimentation), au détriment de la foire générale. Celle-ci s'est finalement avérée trop longue, comme l'ont constaté bon nombre d'exposants. Et si en 91 les exposants sont restés fidèles au rendez-vous, les visiteurs ne viennent plus de toute la Suisse et achètent moins, comme le montrent les chiffres : un seul visiteur sur dix était alémanique, un visiteur sur deux avait des motivations commerciales. De nouvelles structures donc cette année, qui verront quand même le maintien de certaines traditions (les marchés de bétail, par exemple) et l'accueil de deux hôtes étrangers : l'Egypte et la Bretagne. En 1993 et 1994, ce sera le tour de cantons suisses (Grisons, Glaris et Zoug).

ZURICH

Réorganisation de la police municipale

Suite aux recommandations de la Commission d'Enquête Parlementaire (CEP)* sur les services de protection de l'Etat de la police municipale, arrivée à la conclusion que les activités du KK III et du "bureau S" ne reposaient sur aucune base légale, la police municipale de Zurich se réorganise et met un terme aux activités politiques du 3ème commissariat criminel (KK III) et du "bureau S". Celui-ci, conduit de concert avec le canton, sera complètement dissout. Quant au KK III, il reprendra des tâches d'autres commissariats, mais sur une base légale cette fois-ci. De l'ancien KK III, il ne restera que le nom. Il s'occupera notamment des délits économiques et du service des casiers judiciaires. Au 2ème commissariat criminel (KK II), compétent pour les délits contre les personnes, deux groupes de spécialistes s'occuperont de délits politiques sur mandat de la Confédération ou du canton. Contrairement à la surveillance préventive qui s'exerçait jusque-là même sur des personnes irréprochables, des investigations ne pourront être faites que s'il y a déjà eu délit. La recherche préventive d'informations sera faite par un service de sécurité directement soumis au commandement de la police. Un groupe aura pour tâche d'estimer la situation lors de manifestations, d'actes de violence lors d'événements sportifs ou de grands concerts. L'autre groupe s'occupera de la protection des personnes et des biens, ainsi que de celle des consulats. Nouvellement créé, le KK IV ne traitera que du crime organisé. Une étroite collaboration est prévue entre le Ministère public du district, la police et la justice, particulièrement pour le trafic de drogue, le recyclage d'argent sale et la criminalité liée au milieu et de ses bandes toujours plus organisées à Zurich. Seul le KK V ne change pas et continue de s'occuper des délits contre la loi sur les stupéfiants. Cette nouvelle structure de la police zurichoise est entrée officiellement en vigueur le 1er janvier dernier. En fait, il faudra vraisemblablement une année aux fonctionnaires pour se former à leurs nouvelles tâches.

* La CEP était arrivée à la conclusion que les fonctionnaires des deux services concernés avaient fiché tout un chacun - quelque 75.000 fiches - sans grand discernement, mais avec une préférence marquée pour la gauche, les "alternatifs" et les écologistes. L'été dernier, l'Exécutif municipal avait décidé de dissoudre cette police. ■

Publicité

RENDEMENT
SECURITE
DISCRETION

Gestion efficace et prudente de vos affaires bancaires. Placements obligataires de première qualité avec revenus assurés.

Gestion et Mandats
G. Byrde SA
Chemin de Grésy 3,
CH-1012 Lausanne.
Tél : 19 41 21 652.52.96
Fax : 19 41 21 652.75.84

Publicité

Les Vins Suisses
du canton de Genève sont à Paris

pour tous renseignements
R. Gauthier
28, rue de Lavacourt. 78840 Moisson
Téléphone (1) 34.79.32.72 Télécopie (1) 34.79.39.87
livraison à domicile